



DIEPAT/21-910-1353 du 29/11/2021

**APPEL A CANDIDATURES - PROFESSEUR DE SPORT - CONSEILLER D'ANIMATION SPORTIVE -
SDJES 13 - MARSEILLE - CATEGORIE A**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels titulaires de catégories A

Dossier suivi par : M GENESTOUX - Chef de la DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr - Tel
secrétariat de division : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Le poste suivant est vacant à compter du 1^{er} Décembre 2021 :

- Professeur de sport - Conseiller d'animation sportive au SDJES - Marseille

Le poste est localisé à Marseille.

Ce poste a fait également l'objet d'une publication sur la PEP.

Les personnes intéressées sont invitées à se reporter à la fiche de poste ci-jointe et doivent envoyer leur dossier de candidature, au plus tard le 02 décembre 2021 par voie électronique à :

ce.diepat@ac-aix-marseille.fr
copie à : thomas.tabus@ac-aix-marseille.fr
nicolas.peretti@ac-aix-marseille.fr

Les candidatures devront impérativement être envoyées sous couvert de la voie hiérarchique et être assorties :

- d'une lettre de motivation
- d'un curriculum vitae
- du dernier arrêté de changement d'échelon
- de la copie des 3 derniers entretiens professionnels
- et de toute pièce jugée utile à la valorisation du dossier

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Charles BOURDEAUD'HUY, Directeur des Relations et des Ressources Humaines



FICHE DE POSTE :

Professeur de sport - conseiller d'animation sportive
au SDJES des Bouches-du-Rhône - Pôle sports

I. Description du poste

- Fonction à assurer : Conseiller d'animation sportive sur le développement des politiques sportives et la réglementation sportive
- Grade(s) souhaité(s) : Professeur de sport - conseiller d'animation sportive – catégorie A
- Nature du poste : Titulaire
- Nombre de personnes encadrées : 0
- Conduite de projets : oui

II. Régime indemnitaire :

- NBI :
- Poste logé : sans objet

III. Implantation géographique :

- Localisation du poste : 28 Boulevard Charles Nédelec, 13001 Marseille
- Lieu d'affectation : Marseille
- Service d'affectation :
Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) des Bouches-du-Rhône
Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)
Pôle Sports

IV. Environnement de l'emploi :

Le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) met en place les politiques publiques relatives à la jeunesse, à l'engagement et aux sports dans le département des Bouches-du-Rhône. Le SDJES 13 est composé de deux pôles :

- le pôle « jeunesse et vie associative » met en œuvre les politiques publiques relatives aux accueils collectifs de mineurs, au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA), aux projets éducatifs de territoire des communes, à la vie associative et à l'engagement (SNU et service civique);
- le pôle « sports » met en place les politiques publiques relatives à la réglementation des établissements d'activités physiques et sportives (APS) et des éducateurs sportifs, mais également à l'accompagnement des clubs et associations sportives dans les champs du sport pour tous, sport santé, des sports de nature, de l'emploi sportif ou encore de l'apprentissage de la natation, dans le cadre des dispositifs

de l'Agence nationale du sport , ainsi que les distinctions honorifiques (médailles JSEA).

Effectif du pôle sports (répartition par catégorie) : 1 inspecteur jeunesse et sports chef du pôle, 5 professeurs de sport - conseillers d'animation sportive, 2 agents de catégorie B et 2 agents de catégorie C.

Formations prévues dans le cadre de l'adaptation au poste de travail :

- 1 - utilisation des applications : ARQUEDI, SES, RES, HANDIGUIDE, EAPS
- 2 - connaissance de l'organisation du mouvement sportif

Autres formations utiles au poste pouvant être proposées :

- 1 - si besoin: pack office

V. Description de la fonction :

Activités principales :

- Instruction et suivi des dossiers ANS équipements sportifs
- Instruction des demandes d'équivalence et de reconnaissance de diplômes étrangers dans le champ du sport (ARQUEDI)
- Suivi départemental sport santé, handisport et sport adapté
- Instruction et suivi des demandes d'agrément sport
- Mise en œuvre de la procédure d'homologation des enceintes sportives

Activités annexes :

- Appui aux contrôles des établissements d'activités physiques et sportives, référent radicalisation
- Appui à l'instruction des dossiers FDVA sport
- Référent dispositif pass'sport
- Référent territorial politique de la ville sur le Pays d'Aix : Aix, Gardanne, Vitrolles
- Référent recensement et déclaration des équipements sportifs (RES)

Partenaires institutionnels :

- présidents et techniciens des associations sportives et des comités départementaux
- responsables et élus des collectivités territoriales
- administrations partenaires
- services du ministère chargé de sports et de l'ANS (Equipements, RES, ARQUEDI)
- représentants du CDOS 13
- délégués du préfet

Nombre de personnes à encadrer (répartition par catégorie) : 0

Spécificités du poste / Contraintes :

- Bonne connaissance des structures sportives et des collectivités locales
- Maîtrise de la réglementation sportive
- Maîtrise de la réglementation en matière d'équipements sportifs, du sport santé, handisport et sport adapté
- Capacités à l'animation d'équipe

- Maîtrise de l'utilisation des logiciels de traitements des dispositifs et des outils cartographiques

- Maîtrise de l'évaluation des APS et des dispositifs

VI. Compétences professionnelles nécessaires et qualités requises :

Compétences requises sur le poste (lettre correspondant à la légende ci-dessous).

E : Savoir agir dans un contexte complexe, faire preuve de créativité, trouver de nouvelles solutions, former d'autres agents, être référent dans le domaine.

M : Mettre en œuvre la compétence de manière régulière, corriger et améliorer le processus, conseiller les autres agents, optimiser le résultat.

A : Savoir effectuer, de manière occasionnelle ou régulière, correctement les activités, sous le contrôle d'un autre agent, savoir repérer les dysfonctionnements.

N : Disposer de notions de base, de repères généraux sur l'activité ou le processus (vocabulaire de base, principales tâches, connaissance du processus, global...)

Connaissances

Environnement législatif et réglementaire : E

Organisation du mouvement sportif : M

Connaissances scientifiques, techniques et pédagogiques dans le champ des APS : M

Savoir-faire

Accompagner et conseiller les acteurs du sport (associations, collectivités) : E

Créer et animer un réseau de partenaires : M

Savoir-être nécessaires

Capacité d'adaptation : E

Travailler en équipe : E

Travailler en autonomie : M

Faire preuve de réactivité : E

Faire preuve de discrétion professionnelle : M

VI. Contraintes particulières :

Spécificités du poste / Contraintes :

Le poste nécessite des connaissances générales en matière de fonctionnement du mouvement sportif. Une capacité d'apprentissage ou maîtrise de l'environnement et des outils techniques relatif aux dispositifs est indispensable (des formations à l'utilisation des outils sont prévues). Utilisation quotidienne de la messagerie informatique et utilisation régulière des applications de gestion des dispositifs.

Une capacité à gérer avec diplomatie et pédagogie les nombreuses interactions avec les usagers et partenaires est indispensable.

Formations prévues dans le cadre de l'adaptation au poste de travail :

- procédure d'homologations des enceintes sportives

- application SES (subventions équipements sportifs)
- application ARQUEDI (application pour les demandes d'équivalence et de reconnaissance de diplômes étrangers dans le champ du sport)
- application HANDIGUIDE
- application RES (recensement des équipements sportifs)

VII. Procédure pour candidater :

Les dossiers de candidature, constitués d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, du dernier arrêté de changement d'échelon, et des trois dernières évaluations professionnelles doivent être adressés dans un délai de 15 jours suivant la présente publication, par la voie hiérarchique, à la DIEPAT, place Lucien PAYE 13621 Aix-en-Provence cedex 1, par courriel à ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Les candidats préciseront dans leur message d'accompagnement du courriel, l'intitulé de l'emploi pour lequel ils postulent ainsi que leur grade.

Pour de plus amples informations sur le poste, prendre contact avec :

Thomas TABUS, chef du SDJES 13 : thomas.tabus@ac-aix-marseille.fr / 06 76 19 44 98
Nicolas PERETTI, chef du pôle sports du SDJES 13 : nicolas.peretti@ac-aix-marseille.fr /
06 74 79 33 57